

2019

LES COMPTES DE L'ADIE

Zarianti Pépiniériste

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- LE MOT DU TRÉSORIER
- BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT
- RAPPORT DE GESTION
- ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	9
MOT DU TRESORIER.....	13
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	14
RAPPORT DE GESTION	18
1. Activité 2019	18
2. Le compte de résultat	19
2.1 Les charges d'exploitation.....	19
2.2 Les ressources	20
3. Le bilan	22
3.1 L'actif.....	22
3.2 Le passif.....	22
4. Le financement des encours de microcrédits	23
5. Perspectives 2020	23
6. Affectation du résultat et évolution des réserves	24
6.1 La réserve « réglementaire ».....	24
6.2 La réserve « prudentielle ».....	24
6.3 La réserve « plan stratégique ».....	24
6.4 La réserve libre	24
6.5 Tableau des réserves pour projet associatif.....	24
ANNEXE	26
1. Faits caractéristiques de l'exercice - principes, règles et méthodes comptables	26
1.1 Conventions Générales comptables appliquées.....	26
1.2 Rappel des méthodes, d'estimation et des modalités d'application.....	26
2. Présentation des comptes de l'Adie : l'actif du bilan	28
2.1 Les immobilisations et les amortissements	28
2.2 Les immobilisations financières.....	31
2.3 Les créances.....	33
3. Présentation des comptes de l'Adie : le passif du bilan	34
3.1 Les fonds associatifs, réserves et autres fonds.....	34
3.2 Les provisions pour risques et charges	37
3.3 Les dettes financières	37
3.4 Les dettes d'exploitation	38
4. Présentation des comptes de l'Adie : le compte de résultat	40
4.1 Le résultat d'exploitation	40
4.2 Le résultat financier.....	42
4.3 Le résultat exceptionnel	44
4.4 Synthèse des provisions.....	45
4.5 Le commissaire aux comptes.....	46
4.6 Les salariés et les dirigeants de l'Adie.....	46
5. Les engagements hors bilan	46
5.1 Engagements de départ en retraite	46
5.2 La sectorisation concernant les activités d'AMS et diverses prestations	47
5.3 Les garanties sur les prêts.....	47
5.4 Garantie donnée sur les emprunts.....	48
6. Tableau du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	48
6.1 Les emplois.....	49
6.2 Les ressources	49
6.3 Les contributions volontaires.....	49
6.4 Le mécénat de compétence.....	50

TABLEAUX DE SYNTHÈSE	52
1 Situation de l'actif réalisable et disponible	52
2. Tableau de financement, première partie : haut de bilan	53
3. Tableau de financement, seconde partie : bas de bilan	54
4. Plan de financement prévisionnel	55

ADIE

Association régie la loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par décret du 10 janvier 2005

139, boulevard de Sébastopol

75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ADIE

Association régie la loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par décret du 10 janvier 2005

139, boulevard de Sébastopol

75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association ADIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels concernant les règles et méthodes comptables relatives aux amortissements des immobilisations corporelles (Note 1.2.1) et aux modalités de comptabilisation des titres associatifs en fonds associatifs (Note 3.1.1).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 mars 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Zahri', with a stylized flourish at the end.

Djamel ZAHRI

ADIE

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par décret du 10 janvier 2005

139, boulevard de Sébastopol

75002 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos

le 31 décembre 2019

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec le Fonds de dotation Adie :

Personnes concernées :

- Frédéric Lavenir (Président de l'Adie et du Fonds de dotation Adie)
- Emmanuel Landais (Directeur général de l'Adie et Administrateur représentant l'ADIE au Conseil d'administration du Fonds de dotation Adie)
- Laure Coussirat-Coustère (Directrice générale adjointe de l'Adie et Administratrice du fonds de dotation)

Nature, objet et modalités :

- Convention de coopération expliquant les règles de coopération sur la gestion comptable, financière et administrative, la mise à disposition de personnel, la gestion des ressources humaines, et la politique de communication du Fonds.
- Le montant des dépenses du Fonds de dotation pris en charge par l'Adie est de 86 744 € au titre de 2019, déduction faite des charges facturées par l'Adie au Fonds de dotation Adie d'un montant de 174 269 €.
- En 2019, le Fonds de Dotation a versé à l'Adie la somme de 88 970 € de dons IFI dans le cadre du mandat donné par l'Adie concernant la collecte IFI. Il a également versé à l'Adie la somme de 541 311 € dans le cadre des missions sociales.

Conventions avec l'Association Adie International :

Personne concernée :

- Emmanuel Landais (Directeur général de l'Adie et Président d'Adie International)
- Laure Coussirat-Coustère (Directrice générale adjointe de l'Adie et Vice-Présidente d'Adie International)
- Sébastien L'Aot (Directeur général adjoint de l'Adie et administrateur d'Adie International)

Nature, objet et modalités :

- Convention de coopération et d'agrément expliquant les liens étroits entre Adie International et l'Adie, détaillant la gestion administrative par l'Adie au profit d'Adie International. Il n'y a pas eu de mouvement financier en 2019.

- Convention concernant un apport avec droit de reprise d'un montant de 427 000 € octroyé par l'Adie à Adie International en 2014. Cet apport peut être repris dans son intégralité ou bien partiellement, passé un délai de cinq ans.

Convention avec la société AMSI :

Personne concernée :

- Vincent Mercier (Président d'AMSI et administrateur de l'Adie)
- Emmanuel Landais (Directeur général de l'Adie et associé d'AMSI en tant que représentant de l'Adie)
- Eric Dejoie (Administrateur de l'Adie et associé d'AMSI)

Nature, objet et modalités :

- Convention de coopération et d'agrément expliquant les liens étroits entre AMSI et l'Adie, détaillant les conditions de coopération de l'Adie. En contrepartie de cette coopération, AMSI verse à l'Adie une contribution financière. En 2019, le montant facturé par l'Adie à AMSI dans le cadre de la convention s'élève à 1 423 €.

Convention avec la société HOLD'IN :

Personne concernée :

- Philippe Détrie (Administrateur de l'ADIE et dirigeant de HOLD'IN)

Nature, objet et modalités :

- La société HOLD'IN appuie les directeurs dans l'organisation de temps forts de notoriété et fundraising sur tout le territoire. L'ADIE a émis un reçu fiscal d'un montant de 4 200 €.

Convention avec la société ALGOAN :

Personne concernée :

- Bruno Salmon (Administrateur de l'Adie et de YELLOAN qui détient 100% d'ALGOAN)

Nature, objet et modalités :

- La société ALGOAN développe le Chatbot de l'Adie. Sur 2019, ALGOAN a facturé à l'Adie la somme de 21 360 € TTC.

Prestataire PARISOLIDARI-THE :

Personne concernée :

- Flora Doubilet (Administratrice de l'Adie et dirigeante de PARISOLIDARI-THE)

Nature, objet et modalités :

- La société PARISOLIDARI-THE a facturé à l'ADIE la somme de 1 230 € TTC.

Convention passée avec un créateur membre du Conseil d'administration :

Personne concernée :

- Ruben Djagoue (Administrateur de l'Adie, fournisseur et client de l'Adie, dirigeant de la société BENYS HOT DOG)

Nature, objet et modalités :

- L'Adie a octroyé à Ruben Djagoue un microcrédit et un prêt d'honneur dont les caractéristiques sont :
 - MCPRO (microcrédit) de 5 500 € décaissé le 20/09/18, n° VCAUP382594
 - PH (Prêt d'honneur) de 1 500 € décaissé le 20/09/18, n° VCAUP382595

Au 31 décembre 2019, le KRD (capital restant dû) de ces prêts est de 3 062 € pour le MCPRO et de 1 278 € pour le PH.

- La société BENYS HOT DOG a facturé à l'ADIE la somme de 550 € TTC pour le compte du fonds de dotation.

Paris-La Défense, le 17 mars 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Djamel ZAHRI

MOT DU TRESORIER

Plus de 26 000... C'est le nombre de personnes qui grâce à un prêt et un accompagnement de l'Adie, ont pu, en 2019, soit créer ou développer leur entreprise, soit lever des freins liés à la mobilité pour accéder à un emploi salarié. Par leur volonté, leur talent et le formidable travail de nos équipes salariées et bénévoles, ils ont pu concrétiser leur projet. Une réussite favorisée par l'adaptation de notre organisation dans le courant de l'année qui a permis de renforcer l'ancrage territorial de l'Association.

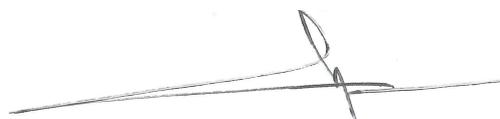
Donner accès au crédit à toujours plus de personnes, et de projets, et renforcer leur accompagnement est l'ambition forte qui nous anime, tout en veillant à rester fidèle à notre public, comme en témoigne la stabilité du « score d'exclusion sociale et financière » qui vient mesurer le niveau d'exclusion de nos clients, et en s'attachant à améliorer le risque, ramené à un niveau historiquement bas en 2019.

Compte tenu de ces très bons résultats, le Conseil d'administration a décidé d'accélérer le développement de notre action, avec le soutien de partenaires financeurs, tels que le Ministère des outre-mer, la Région île de France ou encore l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ex-Commissariat général à l'égalité des territoires). En autofinçant une partie des nouveaux moyens mis en place, l'Adie démontre également la force de son modèle économique, qui a permis d'augmenter ses moyens de près de 20% ces 5 dernières années malgré la stabilité des financements externes. Cet autofinancement que l'Adie dégage de ses activités nous permet non seulement d'investir mais également de réaliser des excédents qui sont nécessaires afin de doter les réserves prudentielles du bilan.

En plus de son fort impact social, le développement de l'activité et la maîtrise du risque se traduisent par de bons résultats financiers. Avec un excédent de 888 K€, l'Adie consolide sa situation financière et se donne les moyens d'investir davantage dans son développement en 2020, et les années qui suivront.

Avec le recrutement de près de 80 conseillers entre 2019 et 2020, et une augmentation du nombre de bénévoles, nous prévoyons de financer et accompagner 31 000 personnes cette année. De nouvelles antennes seront créées, en majorité dans les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) où nous souhaitons augmenter de 30%, en 2020, le nombre de projets financés. Des investissements importants continueront d'être réalisés dans le domaine du digital, pour améliorer la qualité de service que nous rendons à nos clients. Et nous avons besoin de gagner encore en notoriété pour mieux faire connaître, à ceux qui en ont besoin, l'action de l'Adie ; ce sera également une priorité de cette année.

Le déficit prévu pour 2020 est limité, malgré l'augmentation volontariste des moyens de l'association. Ce quasi équilibre est rendu possible par le développement de la marge liée à l'activité des prêts, mais aussi par l'augmentation des financements externes, indispensables pour que l'action à fort impact social de l'Adie continue de bénéficier au plus grand nombre.



Michel Bernard

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	BRUT	AMORTISSEMENT / PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 362 073	3 525 338	836 735	876 346
Concessions, brevets et droits assimilés	4 362 073	3 525 338	836 735	876 346
Immobilisations incorporelles en cours				98 370
Immobilisations corporelles	3 411 748	3 402 890	8 858	15 410
Immobilisations financières	202 520 926	6 864 311	195 656 616	168 571 838
Autres titres immobilisés	11 810 674	1 265	11 809 409	5 515 719
Prêts	190 271 542	6 863 046	183 408 496	162 667 009
- dont microcrédits	168 581 995	6 704 886	161 877 110	141 912 897
- dont prêts d'honneur	21 689 547	158 160	21 531 387	20 754 112
Autres immo. financières (dont dépôts et cautions)	438 711		438 711	389 110
TOTAL I	210 294 747	13 792 539	196 502 209	169 561 964
ACTIF CIRCULANT				
Créances	35 000 610	22 382	34 978 229	31 124 594
- dont subventions d'exploitation à recevoir	31 671 832		31 671 832	26 329 355
Disponibilités	58 720 710		58 720 710	61 611 592
Charges constatées d'avance	359 203		359 203	519 219
TOTAL II	94 080 523	22 382	94 058 141	93 255 405
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL VI (I+II)	304 375 270	13 814 921	290 560 350	262 817 369
TOTAL GENERAL - ACTIF	304 375 270	13 814 921	290 560 350	262 817 369
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
<u>Fonds propres</u>	35 112 600	34 310 288
Fonds associatifs sans droit de reprise	12 446 773	12 307 307
- dont Fonds de prêts d'honneur	9 350 303	9 210 836
Réserves pour projet associatif	22 665 827	22 002 981
- dont réserve prudentielle	8 800 000	8 600 000
- dont réserve règlementaire	8 000 000	8 000 000
- dont réserve plan stratégique	3 183 000	3 900 000
- dont réserve en attente d'emplois	2 682 827	1 502 981
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	887 939	662 846
<u>Titres associatifs</u>	9 200 000	9 200 000
<u>Autres fonds associatifs</u>	26 013 044	25 471 990
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports	22 386 833	20 791 289
- dont Fonds pour prêts d'honneur	22 286 833	20 691 289
- dont Fonds propres UGP	100 000	100 000
Fonds de crédit	2 756 999	3 907 177
Fonds de garantie	869 212	773 525
TOTAL I	71 213 583	69 645 124
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 862 114	2 116 709
Provisions pour charges		
TOTAL II	2 862 114	2 116 709
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL II bis		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	146 190 062	129 412 774
Emprunts et dettes financières divers	35 353 305	28 360 899
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 385 852	1 348 978
Dettes fiscales et sociales	5 782 060	5 805 158
Autres dettes	20 680 992	19 221 980
- dont primes et avances remboursables EDEN à reverser	3 308 010	3 307 807
- dont garanties sur prêts appelées	15 538 623	13 815 618
Produits constatés d'avance	7 092 382	6 905 747
TOTAL III	216 484 652	191 055 536
TOTAL V (I+II+III)	290 560 350	262 817 369
TOTAL GENERAL - PASSIF	290 560 350	262 817 369
RENVOIS :		
(1) DONT CONC.BANC.COUR.SOL.CRED.BQ/CCP		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs à réaliser		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Production vendue services	206 991	193 984
- dont facturation NACRE opérateur centralisé de décaissement		114 198
Montant net du chiffre d'affaires	206 991	193 984
Production immobilisée	395 709	119 286
Subventions d'exploitation	27 587 910	27 315 397
- dont Nacre -Etat déconcentré		152 913
- dont Etat	3 025 754	1 542 210
- dont Conseils Régionaux	5 876 227	5 533 387
- dont Conseils Départementaux	1 725 003	1 884 227
- dont Communes	2 526 043	2 293 243
- dont Etablissements publics (dont CDC)	4 075 779	4 383 731
- dont mécénat d'entreprises privées	5 329 751	4 645 891
- dont Union Européenne	4 140 018	5 866 923
- dont autres	779 250	754 150
- dont Emplois d'avenir et autres emplois aidés	110 084	258 722
Variations sur conventions des années antérieures	444 260	-970 596
Reprise sur provisions et amortissements	316 285	686 276
- dont reprise sur provisions	6 500	
- dont transferts de charges	309 785	686 276
Cotisations	4 280	4 621
Dons	245 823	834 112
Autres produits	13 177	196 231
TOTAL I Produits d'exploitation	29 214 435	28 379 312
Charges d'exploitation (2)		
Autres achats et charges externes	12 598 041	11 416 096
Impôts, taxes et versements assimilés	1 839 465	1 234 862
Salaires et traitements	19 046 417	17 410 606
Charges sociales	7 577 485	7 829 866
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	954 458	666 796
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	19 876	315
Dotations aux provisions pour risques et charges	670 999	898 642
- dont dotations aux provisions sur subventions à recevoir	640 999	824 602
Subventions à verser aux partenaires		11 136
Autres charges	266 453	189 750
TOTAL II Charges d'exploitation	42 973 193	39 658 069
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-13 758 758	-11 278 757

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2019	31/12/2018
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)		
Déficit supporté ou Excédent transféré (IV)		
Produits financiers (1)		
Pdts fin. de participations		
Pdts fin. autres val.mob et créances de l'actif immob. - <i>Int. sur prêts</i>	16 493 518	14 310 515
Autres intérêts et produits assimilés	199 975	185 071
Reprises sur provisions	2 383 790	1 997 921
- <i>dont reprise sur provisions sur prêts risqués</i>	2 244 121	1 153 384
- <i>dont reprise sur garantie sur prêts</i>	13 094	737 037
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement		
TOTAL V Produits financiers	19 077 284	16 493 507
Charges financières (2)		
Coût du risque	3 478 886	3 619 929
- <i>dont variation dotations financières pour prêts risqués Adie</i>	2 199 105	2 112 763
- <i>dont pertes sur prêts</i>	1 185 782	1 282 166
- <i>dont dotation garantie sur prêts</i>	94 000	225 000
Intérêts sur emprunts	955 024	912 964
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI Charges financières	4 433 911	4 532 893
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	14 643 373	11 960 614
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I+II+III-IV+V-VI)	884 615	681 856
Produits exceptionnels		
Pdts except. sur opérations de gestion	32 776	10 712
Pdts except. sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII Produits exceptionnels	32 776	10 712
Charges exceptionnelles		
Ch. except. sur opérations de gestion	853	1 090
Ch. except. sur opérations en capital		
Dotations except. amortissements et provisions		
TOTAL VIII Charges exceptionnelles	853	1 090
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	31 924	9 622
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (IFA et IS) (X)	28 599	28 632
TOTAL des produits (I+III+V+VII)	48 324 495	44 883 530
TOTAL des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	47 436 555	44 220 684
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	887 939	662 846
Renvois		
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	32 283	10 114
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	5 535	4 839
Contributions volontaires en nature	15 452 691	11 886 345
- <i>dont bénévolat</i>	14 802 838	11 085 904
- <i>dont prestations en nature</i>	649 853	800 441
- <i>dont dons en nature</i>		

RAPPORT DE GESTION

1. Activité 2019

Dès 2019, les objectifs du plan stratégique 2018-2020 sont atteints. Forte de ce succès, et du soutien de ses partenaires financeurs, l'association s'est fixée des objectifs encore plus ambitieux qui devraient permettre, en 2020, de financer et accompagner 4 000 personnes de plus qu'initialement prévu.

Ces très bons résultats peuvent être observés sur l'ensemble des activités de l'Adie :

- Le nombre de clients augmente fortement (+14%). Cette croissance porte à la fois sur les nouveaux clients professionnels, principal objectif de développement, dont le nombre augmente de 10% en 2019, les renouvellements de prêts professionnels (+16%) et les prêts mobilité (+20%).
- Le risque opérationnel se maintient à un niveau historiquement bas pour atteindre un taux de retard de paiement sur les 4 dernières générations produites (« Taux d'impayés 48 mois ») de 5,26 % à fin décembre 2019 contre 5,40% à fin décembre 2018.
- En 2019, 21 002 clients ont bénéficié de services spécifiques de conseil ou d'une formation, soit 9% de plus qu'en 2018, auxquels il faut ajouter 7 824 porteurs de projets accompagnés mais non financés.
- Enfin, le nombre de nouveaux clients assurés augmente au même rythme que les clients financés, soit +16% par rapport à 2018. Le portefeuille de contrats actifs se monte à 7 524 contrats fin décembre 2019, soit une croissance de 20% sur un an.

L'Adie reste fidèle à son public, avec un score d'exclusion sociale et financière des nouveaux clients financés stable par rapport à 2018.

Les projets définis lors de la construction du plan stratégique 2018-2020 continuent d'être déployés.

Faire évoluer l'offre pour permettre à plus d'entrepreneurs de se lancer

- Expérimentation sur 5 territoires d'une offre assurance santé en partenariat avec Via Santé (AG2R La Mondiale) et Entrepreneurs de la Cité,
- Déploiement sur de nouveaux sites du programme de formation certifiante « Je deviens entrepreneur » dédié aux porteurs d'un projet de création d'entreprise,
- Développement des partenariats innovants permettant d'offrir des débouchés commerciaux à nos clients et de maîtriser leurs coûts,

Apporter des services digitaux performants à nos clients

- Fusion des sites internet Adie en avril 2019
- Optimisation du parcours client en ligne avec une refonte de la demande de microcrédits qui s'appuie sur :
 - l'utilisation d'un chatbot, lancé début 2019
 - l'inscription à des webconférences et des événements locaux directement sur le site Adie.org
 - la conception d'une offre d'accompagnement en ligne.

Mieux se faire connaître du public cible de l'Adie, au cœur des territoires

- Lancement de la nouvelle plateforme de marque début 2019, avec pour objectif de moderniser l'image de l'Adie et gagner ainsi en notoriété,
- Amélioration du maillage territorial par de nouvelles permanences tenues par des bénévoles.

Optimiser les processus existants

- Livraison des derniers lots du nouvel outil d'étude des demandes de financement qui permet un gain d'efficacité.

Adapter l'organisation au service des ambitions 2020

- Mise en place d'une nouvelle organisation effective depuis septembre 2019, qui permet de redéfinir les rôles et responsabilités en cohérence avec les enjeux de développement de l'Adie.

Militer en faveur de la levée des barrières à la création d'entreprise

- Réalisation d'une deuxième édition du Mégaphone pour faire entendre la voix des entrepreneurs accompagnés par l'Adie,
- Demande d'augmentation du plafond des prêts en outremer à 15 000 euros qui devrait être effective en 2020, suite à l'annonce faite par le Président de la République lors d'un déplacement à la Réunion.

2. Le compte de résultat

Le compte de résultat de l'Adie est excédentaire en 2019 (+888 k€).

Les charges d'exploitation, qui constituent les moyens de l'association pour mener son action, sont en nette augmentation (+3,3 M€ par rapport à 2018, soit +8%), ce qui a contribué à accompagner la croissance de l'activité (+14%).

Cette hausse des charges a été rendue possible par l'augmentation de la marge dégagée par l'activité de microcrédit qui croît de 2,6 M€ en 2019 et par les financements publics et privées ainsi que les dons, qui sont en hausse de 1,1 M€ par rapport à 2018.

2.1 Les charges d'exploitation

La progression de l'activité s'est réalisée avec un niveau de charges d'exploitation supérieur de 2,7 M€ à l'enveloppe définie au budget, hors provisions sur subventions. Cet écart est principalement lié à :

- davantage de recrutements que prévu (+17 équivalents temps plein par rapport au budget, soit 40 de plus qu'en 2018), suite au lancement du projet d'accélération de l'activité (« Sprinter »),

- l'intéressement de 807 K€ au titre de 2019, non prévu au budget puisque ce dernier était prévu déficitaire,
- des primes plus importantes que prévues du fait du dépassement des objectifs opérationnels.

Les salaires et charges sociales, principal poste de dépenses, sont en augmentation de 2,0 M€ par rapport à 2018, sous l'effet de la hausse du nombre d'ETP (+40 par rapport à 2018), d'une hausse moyenne des salaires de 1,9%, et d'une augmentation des primes de l'année de 150 K€ liée au très bon niveau d'activité, ainsi qu'à la baisse des taux de charges patronales (- 393 K€).

Le poste autres achats et charges externes est également en croissance (+1,2 M€). Cette hausse est essentiellement liée à :

- l'augmentation des investissements réalisés dans le cadre du plan stratégique (+655 K€)
- les déménagements, agrandissements et créations de nouvelles antennes pour 209 K€
- la diminution des frais de courrier pour -83 K€, suite à un changement de prestataire

Les dotations aux provisions pour risques sur subventions sont inférieures de -184 K€ aux dotations 2018. Cette provision correspond au risque de ne pas encaisser des financements externes du fait de leur ancienneté, ou parce que les objectifs n'auraient été que partiellement atteints. Le détail de ce poste est exposé en annexes au §4.4.

Les dotations aux amortissements augmentent de 288 K€ du fait de l'augmentation des investissements, dont une partie est immobilisée, puis amortie.

2.2 Les ressources

2.2.1 Les produits d'exploitation

En produits d'exploitation figurent les subventions d'exploitation mais également les dons reçus par l'Adie.

Les subventions d'exploitation sont en légère augmentation par rapport à 2018 (+0,3 M€).

La principale baisse concerne les financements européens (-1,7 M€), marqués par des effets reports « positifs » en 2018 et « négatifs » en 2019.

La diminution des financements des départements est essentiellement liée à un financement jusque là porté par le Conseil départemental de Paris, maintenant porté par la Ville de Paris suite à la fusion des deux collectivités.

Enfin, la baisse du financement des établissements publics s'explique par diverses diminutions réparties entre l'Agence Française de Développement (-0,1 M€), la Caisse des Dépôts et l'Agence France Entrepreneur (-0,2 M€).

Les autres financeurs ont augmenté leur contribution à l'activité de l'Adie en 2019 :

- Les financements de l'Etat augmentent de 1,5 M€, sous l'effet principalement du financement de 1,0 M€ en 2019 par le Ministère des Outre-mer pour le développement de l'action de l'Adie dans les territoires ultramarins, et du financement du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour 0,3 M€ pour le déploiement de la formation « Je Deviens Entrepreneur ». A noter par ailleurs la baisse, prévue au budget, des financements des emplois aidés pour -0,1 M€, et la fin du dispositif Nacre, maintenant repris par les régions.

- Les financements des communes et communautés de communes sont supérieurs de 0,2 M€ à 2018 du fait principalement du financement du Conseil départemental de Paris, maintenant porté par la Ville de Paris suite à la fusion des deux collectivités.
- Les financements des régions sont en hausse de 0,3 M€ du fait principalement du financement de la Région Île-de-France alloué au doublement de l'activité de l'Adie dans les quartiers prioritaires politique de la ville.
- La croissance des financements privés (+0,7 M€) est principalement liée à la comptabilisation en 2019 des financements provenant du fonds de dotation Adie en mécénat privé, alors qu'ils étaient comptabilisés en Dons en 2018 (+0,5 M€).

Les financements externes donnent lieu à des diminutions lorsque le partenaire notifie que tout ou partie d'un produit comptabilisé sur un exercice antérieur ne sera pas versé (c'est le cas notamment si des objectifs quantitatifs ou qualitatifs fixés dans la convention ne sont pas atteints) ou à des augmentations en cas d'avenant lié à un financement comptabilisé sur un exercice antérieur notamment. L'année 2019 est marquée par des augmentations plus importantes que les diminutions. 0,9 M€ d'augmentations ont ainsi été enregistrées en 2019, notamment 0,4 M€ suite à un avenant signé avec la Région Île-de-France, relatif à une convention 2018, et 0,2 M€ suite au reversement par une Région d'un montant qui avait été diminué en 2018. Les diminutions s'élèvent quant à elles à 0,5 M€, ce qui est légèrement en-dessous du budget de 0,6 M€.

La diminution des transferts de charges de 0,4 M€ est principalement liée à :

- la comptabilisation de l'intégralité des coûts de développements internes en production immobilisée en 2019, alors qu'une partie l'était en transfert de charges jusqu'en 2018. Cela explique par ailleurs l'augmentation de la production immobilisée de 276 K€ en 2019.
- aux remboursements de la prévoyance au titre des indemnités journalières qui diminuent de 85 K€.

2.2.2 La marge financière

La marge financière correspond à la marge dégagée par l'activité de prêts. Elle se compose des produits financiers d'un côté, constitués des intérêts perçus sur les prêts, et des charges financières de l'autre, constituées des intérêts d'emprunt et du coût du risque.

En 2019, elle augmente de façon significative grâce à la croissance de l'activité et à la diminution du risque sur l'encours, pour s'établir à 14,3 M€, hors produits de placements. Cela correspond à une croissance de 2,6 M€ par rapport à 2018 (+23 %)

2.2.2.1 Les produits financiers

Sous l'effet de la hausse de l'activité (+14%), et de l'augmentation du montant moyen (+2%), les produits financiers croissent de 2,2 M€, soit 15 % de plus qu'en 2018.

Une partie de la trésorerie de l'Adie est placée sur des produits à capital garanti auprès des partenaires bancaires et génère des revenus, qui augmentent de 15 k€ par rapport à 2018 malgré la baisse des taux d'intérêt des dernières années.

2.2.2.2 Les charges d'emprunt

Les charges d'intérêts sur emprunts sont en hausse de 42 K€ par rapport à 2018, soit seulement 5% d'augmentation, malgré des dettes financières en hausse de 15%. Cela s'explique par la baisse des taux d'intérêt au cours des dernières années.

2.2.2.3 Le coût du risque

Le coût du risque est constitué des pertes de l'année ainsi que des dotations et des reprises de provision. Il est net des garanties qui couvrent une partie du risque.

Les pertes sont en baisse de 8% sur l'année, ce qui s'explique par l'amélioration du risque ces dernières années.

Les provisions quant à elles augmentent de 36 K€ (dotations nettes des reprises de provisions), portant ainsi le coût du risque de l'année à 1 222 K€ contre 1 730 K€ en 2018.

Les pertes, comme les provisions pour prêts risqués, n'impactent le compte de résultat que sur la quote-part du risque sur les microcrédits qui incombe à l'Adie, une fois les différents mécanismes de contre-garantie (le FOGEFI, le FEI, le Fonds de cohésion sociale, ainsi que les établissements bancaires prêteurs) actionnés.

3. Le bilan

3.1 L'actif

L'encours brut de microcrédits croît de 13% pour atteindre 169 M€. L'encours net croît de façon comparable et se fixe à 162 M€.

La provision prise en compte sur l'encours ne concerne que la quote-part Adie sur les prêts risqués (cf. § 2.2.1.2 des annexes pour l'estimation de la provision)

L'encours brut des prêts d'honneur augmente moins rapidement (+4%) et atteint 22 M€.

Le poste de créances augmente (+12%) pour se porter à 35,0 M€ contre 31,1 M€ en 2018. Il est composé principalement (cf. détail § 2.3 des annexes) :

- des subventions de fonctionnement à recevoir (fonds notifiés par le partenaire et non encaissés) qui augmentent de 20%
- des garanties sur prêts à recevoir (garanties appelées et non encaissées) qui diminuent de 1,0 M€ par rapport à 2018, qui avait été marquée par une augmentation liée à des appels non réglés par le FEI et par le FOGEFI

Les disponibilités diminuent de 2,9 M€, pour atteindre 58,7 M€ en fin d'année. Cette évolution est liée d'une part au placement en 2019 de 6,0 M€ de trésorerie sur des contrats de capitalisation 100% fonds Euros, venant diminuer la trésorerie disponible, et d'autre part par une hausse de 3,1 M€ qui s'explique essentiellement par l'encaissement en 2019 de lignes de refinancement qui seront utilisées pour financer des prêts en 2020.

3.2 Le passif

Les fonds propres sont en augmentation de 0,8 M€ avant affectation du résultat positif de l'exercice 2019, hausse expliquée par le résultat positif de 2018 (0,7 M€) et de nouveaux abondements sans droit de reprise effectués par les partenaires de l'Adie sur les fonds de prêts d'honneur (+0,1 M€).

Les autres fonds associatifs augmentent de 0,5 M€ du fait de la hausse des fonds de prêts d'honneur avec droit de reprise (+1,6 M€) en partie compensée par la baisse des fonds de crédit (-1,2 M€), dont 1,1 M€ ont été reclassés en fonds de prêts d'honneur. Les fonds de garantie sont quant à eux en légère hausse suite à de nouvelles dotations pour 220 K€, en partie compensées par des passages en pertes prononcés en 2019. Ces trois postes sont valorisés à hauteur des abondements initiaux réalisés par les partenaires desquels sont déduits les pertes.

Le poste des provisions pour risques et charges est en augmentation de 745 K€ sous l'effet de l'augmentation de la provision sur subvention de 641 K€, et de l'augmentation du risque lié aux mécanismes de garanties régionaux des prêts octroyés en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna.

Les emprunts augmentent au même rythme que l'encours de microcrédits qu'ils refinancent, pour atteindre 181,5 M€ fin 2019. Cette hausse de 24 M€ se répartit entre les emprunts bancaires qui augmentent de 17 M€, et les billets à ordre issus de l'épargne salariale solidaire qui progressent de 7 M€.

Les dettes fournisseurs augmentent de 3 %, ce qui est cohérent avec la hausse des charges constatées sur l'exercice.

Le poste dettes fiscales et sociales est stable et tient compte des provisions sur les primes et l'intéressement à verser en 2020 au titre de 2019.

Le poste autres dettes est en hausse de 8% (+1 459 K€), sous l'effet de l'augmentation des garanties reçues sur des prêts non encore passés en pertes. Cette augmentation est conforme à la croissance de l'activité ces dernières années.

Les produits constatés d'avance sont stables du fait de la signature de nouvelles conventions pluri-annuelles en 2019, comme c'était le cas en 2018.

4. Le financement des encours de microcrédits

L'Adie a obtenu en juillet 2003 une première habilitation dans le cadre de la modification de l'article L511-6 du code monétaire et financier. Cette habilitation, délivrée par le Comité du microcrédit de la Banque de France (et renouvelée en 2006 et 2009) a permis de recourir à des emprunts pour assurer la production des microcrédits. Suite à la parution du décret n°2012-471 le 11 avril 2012, le renouvellement de l'habilitation de l'Adie a été prononcé en juin 2012 par l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel). Cette habilitation ne comporte désormais plus de limitation de durée.

L'Adie s'appuie depuis 2003 sur des emprunts, auprès des banques, des fonds de gestion de l'épargne solidaire, de l'Agence Française de Développement, de Bpifrance, du Fonds Européen d'Investissement, ainsi que sur les titres associatifs émis en 2015.

Fin 2019, les dettes permettant de refinancer les microcrédits proviennent principalement des ressources suivantes :

- Emprunts auprès des partenaires bancaires à hauteur de 74%.
En 2019, des contrats ont été signés avec 55 partenaires différents, nationaux et régionaux.

- Emprunts auprès des organismes suivants : l'Agence Française de Développement (pour l'activité en Outremer), Bpifrance, le Fonds Européen d'Investissement ; pour un total de 11% de l'encours de microcrédits.
- Emprunts résultant de la mise à disposition de l'Adie de l'épargne solidaire pour 11%.
Ces fonds proviennent d'une épargne salariale qui est collectée par des établissements financiers chargés de la mettre à disposition (pour maximum 10% des sommes investies) de structures ayant une mission correspondant aux souhaits des épargnants et disposant, comme l'Adie, d'un agrément ESUS (« entreprise solidaire à utilité sociale »).
- Les titres associatifs émis par l'Adie en 2015 pour un montant de 9,2 M€ (cf annexes § 3.1.1).
Souscrits par une grande variété de partenaires parmi lesquels la Caisse des Dépôts, Axa, Ecofi Investissements, BNP Paribas, Mirova, la SIFA, la Caisse Solidaire ou encore Allianz GI, ces fonds viennent renforcer les quasi-fonds propres de l'Adie. Fin 2019, 3% de l'encours de microcrédits est adossé à la ressource dégagée par l'émission des titres associatifs.

5. Perspectives 2020

Le recrutement entre 2019 et 2020 de près de 80 nouveaux conseillers, en métropole et en outre-mer, doit permettre d'accélérer le développement de l'Adie et ainsi de donner accès au crédit à 31 000 personnes en 2020, soit 16% de plus qu'en 2019. L'effort portera notamment sur les microcrédits professionnels (+22%).

Pour y parvenir, l'Adie poursuivra le déploiement des projets engagés ces deux dernières années, notamment :

- La poursuite du chantier « parcours client en ligne ».
- Le renforcement des campagnes de notoriété pour faire connaître l'Adie autour des nouvelles implantations.
- La livraison de nouveaux modules dans le cadre de l'offre d'accompagnement digital.

6. Affectation du résultat et évolution des réserves

6.1 La réserve « réglementaire »

L'association a constitué un fonds de réserve réglementaire dont le but est d'assurer la garantie des prêts. Le montant de cette réserve est indexé sur un ratio mis à jour annuellement par l'ACPR.

Il est proposé de doter cette réserve de 1,0 M€ supplémentaire, pour atteindre 9 M€ de réserve réglementaire, montant qui serait suffisant pour couvrir nos obligations jusqu'à fin 2023.

6.2 La réserve « prudentielle »

l'Adie fait aujourd'hui davantage face à des risques financiers qu'à un risque extinctif.

Ces risques financiers sont principalement de deux natures :

Risque exogène sur les financements

- Risque à couvrir : baisse de 10% des financements externes sur une année 1 (de 29 M€ prévu au budget 2019 à 26,1 M€) et stabilisation à ce niveau en année 2 (26,1 M€)
- Montant requis : 5,8 M€, soit une dotation complémentaire de 0,6 M€

Crise de risque crédit

- Hausse de 2pts du risque crédit
- Montant requis : 3,6 M€

Il est proposé de doter 0,6 M€ supplémentaire pour porter cette réserve à 9,4 M€.

6.3 La réserve « plan stratégique »

L'Adie a construit un plan stratégique impliquant des investissements sur 3 ans, il est proposé de les isoler en tant que tel dans les réserves et de les reprendre chaque année en fonction des investissements réalisés

- Montant requis : 1 679 K€, correspondant aux investissements prévus en 2020, soit une reprise de 1 504 K€.

Il est proposé de ramener cette réserve à 1 679 K€.

6.4 La réserve libre

La réserve libre est dotée du montant des fonds propres non affectés dans une des 3 réserves pré-citées.

6.5 Tableau des réserves pour projet associatif

Les réserves après affectation incluent le résultat de l'exercice.

Réserves (en euros)	Réserve avant affectation	Augmentations	Diminutions	Réserves après affectation du résultat 2019
Réserve règlementaire	8 000 000	1 000 000		9 000 000
Réserve plan stratégique	3 183 000		-1 504 000	1 679 000
Réserve prudentielle	8 800 000	600 000		9 400 000
Réserve libre	2 682 827	2 391 939	-1 600 000	3 474 767
Total	22 665 827	3 991 939	-3 104 000	23 553 767

ANNEXE

1. Faits caractéristiques de l'exercice - principes, règles et méthodes comptables

1.1 Conventions Générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2019, le règlement ANC N°2014-03, relatif au plan comptable général, a été appliqué, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Suite à l'émission en décembre 2015 de titres associatifs pour un montant de 9,2 M€, ces derniers sont comptabilisés dans le haut du passif (cf. § 3.1.1) dans une rubrique dédiée sous les fonds propres. Les comptes dérogent sur ce point au règlement n°99-01 sus-mentionné et qui prévoit que les titres associatifs soient traités comptablement comme des émissions obligataires (dette). Or la loi ESS de 2014 réformant le titre associatif indique que ce dernier est une créance de dernier rang, raison du classement choisi en quasi-fonds propres.

1.2 Rappel des méthodes, d'estimation et des modalités d'application

1.2.1 Le traitement comptable des immobilisations incorporelles et corporelles

L'essentiel des immobilisations concerne le renouvellement du matériel informatique utilisé au siège et dans le réseau (immobilisations corporelles) et la valorisation du développement interne des applications informatiques (immobilisations incorporelles). Depuis 2006, il a été décidé d'amortir les immobilisations corporelles intégralement sur l'année d'acquisition afin d'éviter les écarts entre le traitement comptable et les budgets demandés par les financeurs où les investissements sont traités comme des dépenses. Cependant, en 2012, les travaux réalisés pour l'implantation du nouveau siège social de l'Adie et inscrits en immobilisations corporelles ont été amortis (amortissement sur 6 ans). Depuis cette règle s'applique également aux travaux réalisés à l'occasion des déménagements d'ampleur (sièges de directions régionales) si ceux-ci occasionnent des travaux importants.

Par ailleurs, les dépenses de prestataires informatiques liées à des nouvelles applications ou à des chantiers majeurs sur les applications existantes (ces chantiers sont en lien avec les ambitions numériques du plan stratégique) sont amorties (amortissement sur 3 ans).

1.2.2 Le traitement comptable des opérations liées à la gestion des prêts

Les principes de comptabilisation sont les suivants :

A l'actif, figure le capital restant dû des microcrédits et des prêts d'honneur (prêts sans intérêts accordés en complément des microcrédits). Ces valeurs font l'objet si nécessaire, d'une provision pour dépréciation, selon des modalités exposées ci-après (cf. § 2.2.1).

Au passif, figure le financement de ces prêts, à savoir (cf. § 3.1 et §3.4) :

- Les fonds propres de l'association (dont des apports sans droit de reprise)
- Les fonds de prêts d'honneur (avec droit de reprise)
- Les fonds de crédit et de garantie
- Les emprunts bancaires pour refinancer les microcrédits
- Les emprunts issus de l'épargne solidaire
- Les emprunts autres (AFD, FEI, Bpifrance etc.)

Au compte de résultat, les intérêts sur prêts sont comptabilisés d'après les encaissements et non en fonction des intérêts courus.

1.2.3 Le traitement comptable des fonds associatifs et autres fonds de l'association

Le tableau ci-dessous résume les positions prises en matière de ventilation des fonds associatifs et autres fonds.

Nature	Affectation comptable
Subventions allouées par la Caisse des Dépôts en vue de renforcer les fonds propres de l'Association	Fonds Associatif sans droit de reprise - inscription directe en fonds propres
Contributions de Solidarité versées par les emprunteurs	Fonds Associatif sans droit de reprise - inscription directe en fonds propres jusqu'en 2005 (en produits à partir de 2006)
Réserves sur excédents constatés	Fonds propres de l'Association - enregistrés après affectation du résultat
Fonds pour prêts d'honneur- subventions d'investissement	Fonds Associatifs avec droit de reprise - inscription directe en fonds associatifs
Fonds de Crédit	Autres fonds associatifs mis à la disposition de l'Association
Fonds de Garantie	Autres fonds associatifs mis à la disposition de l'Association
Titres associatifs	Titres associatifs en Fonds propres - titres remboursables passé un délai de 7 ans dès lors que les excédents cumulés dégagés depuis la date d'émission atteignent le montant des titres émis.

1.2.4 Le traitement comptable des provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées pour la prise en compte des risques relatifs aux salariés, aux frais bancaires, aux subventions et aux garanties. Elles ont fait l'objet d'une dotation en fin d'exercice dont les modalités de constitution sont expliquées dans l'annexe ci-après (cf. § 4.4).

1.2.5 Le traitement comptable des conventions de financement

Pour l'arrêté des comptes, les conventions de financement signées au cours de l'exercice ou celles signées au cours des exercices précédents mais ayant des impacts sur les comptes de l'exercice clos et/ou des exercices ultérieurs, ont fait l'objet d'une revue visant à une application intégrale des règles d'enregistrement prévues au règlement CRC n°99-01. Cette revue a évalué dans le détail :

- les subventions de fonctionnement enregistrées dans les produits d'exploitation de l'exercice et cela indépendamment des modalités de règlement ;
- les subventions de fonctionnement pluri-annuelles, constatées d'avance, pour la quote-part relative aux exercices ultérieurs et cela indépendamment des modalités de règlement ;
- les subventions dites "d'investissement" (car finançant des dépenses inscrites à l'actif) enregistrées en fonds associatifs, et cela indépendamment des modalités de règlement ;
- les créances (produits à recevoir) sur subventions de fonctionnement et sur subventions d'investissement vis-à-vis des financeurs, et cela indépendamment des modalités de règlement.

1.2.6 Le traitement comptable des dons

Les dons manuels, sommes d'argent reçues par l'Adie, sont comptabilisés (conformément au règlement CRC n°99-01) en produits et non directement en fonds associatifs. Le traitement comptable des dons fait l'objet de précisions dans une note ci-après (cf. § 6 – Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public).

2. Présentation des comptes de l'Adie : l'actif du bilan

2.1 Les immobilisations et les amortissements

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des développements de logiciels réalisés par les équipes de l'Adie sur le Système d'Information dans sa version française et belge. S'agissant des travaux réalisés par des prestataires externes, seules les dépenses liées à des nouvelles applications ou à des chantiers majeurs sur les applications existantes sont amorties. C'est le cas en 2018 des dépenses réalisées dans le cadre des projets d'investissements liés au plan stratégique.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur 3 ans.

Le poste "immobilisations corporelles" est composé principalement

- des dépenses de renouvellement du matériel informatique, évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et amortis intégralement l'année d'achat.
- des achats de mobilier évalués à leur coût d'acquisition et amortis intégralement l'année d'achat
- des réalisations de travaux et aménagements (uniquement pour les aménagements réalisés en 2012 lors de l'installation du siège parisien et de l'agence de Sébastopol et pour les aménagements réalisés en 2015 à la Réunion) évalués à leur coût d'achat. Ces travaux sont amortis sur une durée de 6 ans.

Au titre des immobilisations financières, les « autres titres immobilisés » sont liés au mécanisme de nantissement des encours d'emprunt auprès du Crédit Coopératif.

Tableau des immobilisations hors prêts d'honneur et microcrédits et hors contrat de capitalisation

Situation et mouvements Rubriques		A Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	B Augmentations	C Diminutions	D Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
	Total 1				
	Autres immobilisations incorporelles	3 867 994	494 079		4 362 073
	Immobilisations incorporelles en cours	98 370		98 370	0
	Total 2	3 966 364	494 079	98 370	4 362 073
Immos . Corporelles	Constructions	0			0
	Inst.générales - agencement,construct°	0			0
	Inst.techniq.- mat. & outillage industriel	0			0
	Inst.générales - aménagements divers	389 541	3 555		393 096
	Matériel de transport	110 978	25 082		136 059
	Matériel de bureau et d'informatique	2 448 424	385 000	15 348	2 818 077
	Mobiliers	63 937	578		64 515
	Autres	0			0
	Total 3	3 012 880	414 216	15 348	3 411 748
Immobilisations financières	Participation et créances rattachées à des participations	30 000			30 000
	Autres titres immobilisés	5 486 984	6 627 586	333 896	11 780 674
	Autres immobilisations financières	389 110	64 282	14 682	438 711
	Total 4	5 906 094	6 691 868	348 577	12 249 385
Total (1 + 2 + 3 + 4)		12 885 338	7 600 163	462 295	20 023 206

Tableau des amortissements

Situation et mouvements Rubriques		A Amortissements cumulés au début de l'exercice	B Augmentations Dotations de l'exercice	C Diminutions d'amortissements de l'exercice	D Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immos incorporelles	Frais d'établissement	0,00			0,00
	Total 1				
	Autres immobilisations incorporelles	2 991 648	533 690		3 525 338
	Total 2	2 991 648	533 690		3 525 338
Immos . Corporelles	Constructions	0			0
	Inst.générales - agencement,construct°	0			0
	Inst.techniq.- mat. & outillage industriel	0			0
	Inst.générales - aménagements divers	374 131	10 107		384 238
	Matériel de transport	110 978	25 082		136 059
	Matériel de bureau et d'informatique	2 448 424	385 000	15 348	2 818 077
	Mobiliers	63 937	578		64 515
	Autres	0			0
Total 3	2 997 470	420 768	15 348	3 402 890	
Immobilisation s financières	Participation et créances rattachées à des participations	1 265			1 265
	Autres titres immobilisés	0			0
	Autres immobilisations financières	0			0
	Total 4	1 265			1 265
Total (1 + 2 + 3 + 4)		5 990 382	954 458	15 348	6 929 493

2.2 Les immobilisations financières

2.2.1 Les prêts et provisions sur prêts

2.2.1.1 Présentation en comptabilité de la provision

Depuis la clôture 2013, l'Adie a décidé de mentionner en hors bilan la part des prêts garantis par les partenaires. Le bilan de l'association ne comporte désormais que la part de risque supportée par l'association avec impact sur le résultat.

Les garanties apportées par les partenaires de l'Adie, désormais hors bilan sont représentées au § 5.3

2.2.1.2 Calcul de la provision

Depuis 2018, le pourcentage de provision appliqué à chaque prêt, toutes géographies confondues, dépend du nombre d'échéances de retard du prêt au 31 décembre. Le tableau suivant indique le pourcentage de provision ainsi appliqué en fonction du nombre d'échéances de retard :

Nombre d'échéances de retard	Pourcentage de provision appliqué au capital restant dû du prêt
[0;2[Pas de provision
[2;6[55%
[6;9[75%
[9;12[85%
[12;+∞[100%

Les prêts d'honneur sont provisionnés comme les microcrédits.

En conséquence le détail des prêts aux clients au 31/12/2019 est le suivant :

Tableau des prêts aux clients		
	Encours à la clôture de l'exercice	Provisions pour dépréciation à la clôture de l'exercice
Microcrédits	168 581 995	6 704 886
Prêts d'honneur	21 689 547	158 160
Total	190 271 542	6 863 046
Pour rappel 2018	169 575 071	6 908 062

2.2.2 Les autres immobilisations financières

Exception faite des prêts aux clients, les autres immobilisations financières sont composées pour l'essentiel

- de trois contrats de capitalisation souscrits pour 9 000 000 € au total ;
- de nantissements souscrits lors de la mise en place d'emprunts bancaires pour un total de 1 856 517 € ;
- du nantissement pour garantie bailleur lié aux locaux du siège social pour un total de 526 641 € ;
- de 30 000€ de participations, principalement au capital d'Adie Microfranchise Solidaire Investissement et de Microlux ;
- de 399 516 € de titres souscrits chez des partenaires bancaires.

Etat échéances des immobilisations financières			
Immobilisations financières	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
Titres immobilisés, contrats de capitalisation	11 810 674		11 810 674
Prêts aux clients	190 271 542	107 372 506	82 899 036
Dépôts de garantie	438 711	2 702	436 009
Total	202 520 927	107 375 208	95 145 719

2.3 Les créances

Le poste des subventions d'exploitation à recevoir (tous exercices confondus) compose l'essentiel des créances.

Les subventions d'investissement à recevoir correspondent aux fonds de prêts d'honneur ou de primes (à reverser aux créateurs) notifiés dans des conventions mais non encore encaissés.

Les garanties appelées et en attente d'encaissement sont comptabilisées en créances à l'actif du bilan.

Les créances sur associations affiliées concernent principalement les facturations des charges du 4^{ème} trimestre 2019 non encaissées pour le Fonds Adie et pour AMSI.

Etat échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
Subventions d'investissement et pour compte (primes) à recevoir au 31/12/2019	1 703 072	1 703 072	
Subventions d'exploitation 2019 à recevoir	20 548 703	19 609 770	938 932
Subventions d'exploitation 2018 à recevoir	7 338 184	7 298 184	40 000
Subventions d'exploitation antérieures à 2018 restant à recevoir	2 081 873	2 055 153	26 720
Créances sur associations affiliées	95 256	56 348	38 908
Frais d'expertise EDEN à recevoir	51 106	51 106	
Taxe sur les salaires	0	0	
Garanties à encaisser	3 034 195	3 034 195	
Autres	148 223	133 390	14 833
Charges constatées d'avance	359 203	359 203	
Dont CCA d'exploitation	359 203	359 203	
Dont CCA financières			
Dont CCA exceptionnelles			
Total	35 359 813	34 300 420	1 059 393

3. Présentation des comptes de l'Adie : le passif du bilan

3.1 Les fonds associatifs, réserves et autres fonds

Les fonds associatifs sans droit de reprise et les fonds associatifs avec droit de reprise augmentent du montant des nouvelles dotations en 2019 et diminuent des montants de prêt d'honneur adossés passés en pertes.

Les réserves sont diminuées et augmentées en fonction des décisions d'affectation prises à l'Assemblée générale de 2019.

Tableau de variation des fonds associatifs et autres fonds				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise	12 307 306	605 800	466 334	12 446 773
Réserves	22 002 981	1 379 846	717 000	22 665 827
Résultat comptable de l'exercice	662 847	887 939	662 847	887 939
Titres associatifs	9 200 000			9 200 000
Fonds associatifs avec droit de reprise	20 791 289	3 038 937	1 443 393	22 386 833
Fonds de Crédit	3 907 177	2 137	1 152 315	2 756 999
Fonds de Garantie	773 525	303 681	207 993	869 212
Fonds associatifs	69 645 124	6 218 340	4 649 881	71 213 583

3.1.1 Les titres associatifs

L'Adie a émis en décembre 2015 des titres associatifs pour une valeur de 9,2M€. Ces titres sont une créance de dernier rang et ont été classés en haut du passif. C'est une dérogation au règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Ce règlement qui n'a pas subi de modification depuis la publication de la loi de 2014 sur l'ESS (sur la base de laquelle les titres associatifs ont été émis) prévoit que les titres soient comptabilisés comme des obligations.

L'Adie devra rembourser les détenteurs des titres associatifs après une période de 7 ans dès lors qu'elle aura accumulé 9,2M€ de résultats positifs à compter de l'année civile suivant l'émission (soit 2016).

3.1.2 Les fonds de prêts d'honneur

Une partie des fonds associatifs avec droit de reprise et des fonds associatifs sans droit de reprise sont dédiés à l'activité de prêts d'honneur. Les prêts d'honneur sont octroyés en complément d'un microcrédit professionnel.

Les fonds de prêts d'honneur sont dotés par des partenaires privés (banques, autres entreprises) et publics (collectivités locales, Bpifrance, Caisse des Dépôts et Consignation, Etat). Ces versements sont mutualisés au sein de fonds régionaux, mobilisables par les directions régionales en fonction du lieu d'habitation du créateur d'entreprise.

Fonds de prêts d'honneur avec ou sans droit de reprise	
Régions	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	1 606 183
Bourgogne-Franche-Comté	619 613
Bretagne	713 458
Centre-Val de Loire	555 352
Corse	1 526 648
Grand Est	996 125
Guadeloupe	2 474
Guyane	349 301
Hauts-de-France	718 968
Île-de-France	6 389 614
La Réunion	257 173
Martinique	405 648
Mayotte	1 359 877
National	7 738 860
Normandie	605 794
Nouvelle-Aquitaine	1 313 694
Nouvelle-Calédonie	2 456 170
Occitanie	1 620 334
Pays de la Loire	626 100
Polynésie Française	68 141
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 707 609
Total	31 637 135

3.1.3 Détail des fonds de crédit

Les fonds de crédit ont historiquement été dotés par des partenaires publics ou privés, avant la modification de l'article L511-6 du code monétaire et financier. A cette période, l'Adie réalisait ses opérations de microcrédits soit sur ces fonds de crédits soit par des opérations hors bilan directement réalisées par les partenaires bancaires (Caisse d'Épargne et Crédit Coopératif essentiellement).

Ces fonds sont valorisés à hauteur des montants des conventions signées avec les partenaires, déduction faite des pertes constatées sur l'ensemble des exercices comptables.

La diminution en 2019 correspond à une baisse du fonds de crédit UBER, transféré en fonds de prêts d'honneur.

Fonds de crédit	
Partenaires	Total
Caisse d'épargne Picardie	30 000
CDC Antilles	55 592
Ceral	2 798
Cetelem	66 903
Collectivité territoriale de Corse	375 000
Conseil régional Champagne-Ardenne	281 623
Conseil régional d'Ile De France	375 927
Crédit Immobilier de France	2 311
Guyane	175 232
Mayotte //Dirad et Préfecture	1 088 452
Nouvelle Calédonie	29 381
La Réunion	272 074
UBER	1 707
Total	2 756 999

3.1.4 Détail des fonds de garantie

Des fonds de garantie ont été anciennement constitués par des apports extérieurs, souvent par des partenaires bancaires, ou des Conseils départementaux en garantie des microcrédits décaissés sur leurs fonds. Les garanties mises en place avec le Fonds de Cohésion Sociale, le FEI et avec les banques ont progressivement rendu le recours à ces fonds moins nécessaire, exception faite de la garantie AFD qui couvre les prêts octroyés en Polynésie française jusqu'en 2014.

Le fonds de garantie AFD est revalorisé chaque année de la valeur des intérêts de placement (selon un calcul forfaitaire).

Ces fonds sont diminués des pertes enregistrées sur les prêts qu'ils garantissent.

Fonds de garantie

Partenaires	Total
AFD	148 325
BNP Paribas	219 175
Crédit Coopératif	39 091
CG 44 Loire Atlantique	41 354
Crédit Mutuel Pays de Loire	207 445
Crédit Municipal de Lyon	16 281
Fape	179 284
Financière du Cèdre	18 258
Total	869 212

3.2 Les provisions pour risques et charges

Figurent au bilan la valeur nette des provisions suivantes :

- les provisions pour risques prud'homaux ;
- la provision pour dépréciation des produits à recevoir sur subventions (cf. § 4.1.3),
- les provisions pour garantie des prêts

Le détail de l'ensemble des provisions figure au § 4.4

3.3 Les dettes financières

Avec le renouvellement de l'habilitation de l'Adie en juin 2012 sans limitation de durée, (dans le cadre de la modification de l'article L.511-6 du code monétaire et financier permettant à l'Adie d'emprunter pour prêter aux créateurs), l'Adie a assuré la croissance de son activité principalement grâce à des emprunts auprès de banques et d'institutions financières.

Fin 2019, les dettes financières permettant de refinancer l'encours de microcrédits provenaient des ressources suivantes :

- Emprunts auprès des partenaires bancaires à hauteur de 74 %.

L'Adie a signé des contrats de prêts de 30 et 48 mois avec 55 partenaires différents, nationaux et régionaux.

- Emprunts résultant de la mise à disposition de l'Adie de l'épargne solidaire (principalement épargne salariale solidaire) pour 11 %.
- Emprunts auprès d'organismes non bancaires pour un total de 11 % de l'encours de microcrédits : Agence Française de Développement (procure des ressources pour l'Outremer), Bpifrance, Fonds Européen d'Investissement.

S'ajoutent à ces dettes financières les ressources suivantes, comptabilisées en Fonds Associatifs (cf. § 3.1), qui permettent également de financer une partie de l'encours de microcrédits :

- Fonds provenant de l'émission des titres associatifs (cf. §3.1.1)
- Fonds de crédit (cf. §3.1.3)

Enfin, l'Adie refinance une partie de son encours sur Fonds propres (1 % de l'encours de microcrédits fin 2019).

Chaque microcrédit refinancé par les partenaires bancaires est dans un premier temps financé sur fonds propres avant d'être refinancé par une ligne bancaire. Les fonds propres sont ainsi mobilisés pour pré-financer plusieurs mois d'activité.

Etat des emprunts et des dettes				
Dettes	Montant brut au 31/12/2018	Exercice 2019		
		Nouveaux emprunts	remboursements	Montant au 31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	129 412 774	91 346 939	74 569 651	146 190 062
<i>dont emprunts refinançant les microcrédits</i>	<i>129 398 136</i>	<i>91 346 939</i>	<i>74 565 037</i>	<i>146 180 038</i>
Emprunts et dettes financières divers	28 360 899	18 999 691	12 007 285	35 353 305
<i>dont épargne solidaire refinançant les microcrédits</i>	<i>27 592 300</i>	<i>18 470 000</i>	<i>11 745 000</i>	<i>34 317 300</i>
<i>dont contrat impact social</i>	<i>583 090</i>	<i>444 521</i>	<i>262 285</i>	<i>765 326</i>
Total	157 773 673	110 346 630	86 576 936	181 543 367

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	146 190 062	80 070 217	66 119 845	
<i>Dont emprunts refinançant les microcrédits</i>	<i>146 180 038</i>	<i>80 060 193</i>	<i>66 119 845</i>	
Emprunts et dettes financières divers	35 353 305	10 206 500	25 146 805	
<i>dont épargne solidaire refinançant les microcrédits</i>	<i>34 317 300</i>	<i>10 017 300</i>	<i>24 300 000</i>	
<i>dont contrat impact social</i>	<i>765 326</i>	<i>189 200</i>	<i>576 126</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 385 852	1 385 852		
Dettes fiscales et sociales	5 782 060	5 782 060		
Autres dettes (dont EDEN, Primes et Garanties appelées)	20 680 992	7 636 222	13 044 770	
Produits constatés d'avance	7 092 382	6 153 449	938 932	
Total	216 484 652	111 234 301	105 250 352	

3.4 Les dettes d'exploitation

Les dettes autres que les dettes financières sont principalement composées des postes suivants :

- Les dettes fournisseurs qui augmentent légèrement en 2019 sous l'effet de la hausse des charges (cf. §2.1 du rapport de gestion) ;
- Les dettes fiscales et sociales qui sont stables par rapport à fin 2018, avec une hausse des primes en 2019, et davantage d'intéressement (+374 K€ de dettes), compensés par une baisse des dettes envers les organismes sociaux de 641 K€ ;
- Les garanties encaissées sur des prêts toujours enregistrés en encours. Les mécanismes de garantie, autres que bancaires, sont actionnés dès la prononciation de la déchéance du terme du prêt garanti. La quote-part garantie est alors versée par le partenaire. Le prêt étant toujours en encours, le versement du partenaire est comptabilisé au passif. Ce poste sera diminué au moment du passage en perte du prêt, avec pour contrepartie la diminution de l'encours de microcrédits à l'actif, liée au passage en perte ;
Ce poste est en augmentation en 2019 sous l'effet de l'augmentation de l'activité constatée sur les dernières années ;
- Les primes versées à l'Adie par les conseils régionaux qui seront ensuite reversées par l'Adie aux porteurs de projets d'entreprises.
La diminution de 314 K€ en 2019, est liée aux reversements de primes aux porteurs de projets, plus importants que les dotations reçues ;
- Les avances remboursables liées à l'ancien dispositif EDEN qui sont stables par rapport à fin 2018 ;
- Les fonds de « Prêts à Taux Zéro » (« PTZ »), anciennement Nacre, versés à l'Adie pour qu'elle les prête aux porteurs de projets. Ce poste est stable par rapport à 2018.
- Les produits constatés d'avance qui correspondent à des subventions d'ores et déjà accordées à l'Adie, relatives aux exercices à venir (principalement 2020 et 2021)

Détail des dettes et charges à payer		
	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs	918 732	1 009 463
Fournisseurs - factures non parvenues	467 121	339 515
Dettes fiscales et sociales	5 782 060	5 805 158
- personnel notes de frais	-2 489	9 172
- Comité d'Entreprise	48 523	42 347
- organismes sociaux	548 790	1 189 487
- dettes liées aux congés à payer	2 123 715	2 143 187
- dettes liées aux primes sur salaires à verser	1 439 224	1 128 346
- dettes liées à l'intéressement	807 170	744 326
- personnel compte épargne temps	545 980	432 066
- taxes sur salaires et diverses charges personnel	271 147	116 228
Autres dettes	20 680 992	19 221 980
- subv. EDEN à reverser aux créateurs d'entreprise	3 308 010	3 307 807
- dispositif PTZ	371 960	304 340
- autres primes à reverser	1 304 657	1 618 414
- microassurance	43 857	37 946
- Babyloan	80 859	98 300
- Garanties	15 538 281	13 815 618
- débiteurs divers	33 367	39 555
TOTAL	27 848 904	26 376 116

4. Présentation des comptes de l'Adie : le compte de résultat

4.1 Le résultat d'exploitation

4.1.1 Les subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;
- Et/ou une convention de financement a été signée entre les parties ;
- Et/ou une délibération désigne l'Adie comme bénéficiaire d'une subvention ;
- Et/ou un ou plusieurs versements ont eu lieu.

Les dépenses engagées avant que l'association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits, exception faite lorsque la subvention a été encaissée par l'association.

Seuls les produits correspondant à des droits acquis sur les partenaires financiers, déterminés par l'analyse des conventions de financement, sont rattachés et enregistrés à l'exercice comptable. Dans le cas où il existe des conditions suspensives, les subventions ne sont enregistrées en produits qu'à la levée de ces conditions.

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'Adie sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut, prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance » (cf. tableau correspondant au § 3.3).

4.1.2 Les diminutions / augmentations sur conventions des années antérieures

Les produits à recevoir sur subventions de fonctionnement (subventions non encore encaissées à la fin de l'exercice) font l'objet d'une évaluation prudente. En effet, les conventions de financement comportent généralement des clauses qui attachent le montant des subventions à la réalisation d'objectifs annuels (prêts accordés, réalisation budgétaire, production de rapports dans certains délais...). Ces clauses conduisent l'Adie à constater une diminution des produits quand les conditions mentionnées dans la convention ne sont clairement pas remplies et une provision pour dépréciation des produits à recevoir sur subventions quand un risque sur le versement total subsiste. Il convient de noter que les conventions de financement prévoient généralement de limiter le montant de la subvention allouée en fonction des objectifs à atteindre et stipulent rarement un reversement intégral de la subvention. La réduction éventuelle de la subvention s'effectue en principe sur le dernier versement (produits à recevoir).

Lorsqu'un avenant est signé sur une convention portant sur une année antérieure, celui-ci est enregistré en augmentation.

4.1.3 Les dotations aux provisions sur subventions à recevoir

La base de la dotation est le montant des créances vis-à-vis des financeurs, diminué des produits constatés d'avance (ils concernent les exercices ultérieurs), des subventions à reverser à des partenaires (elles sont enregistrées en dettes de l'exercice et ne sont reversées par l'Adie que lorsque cette dernière a reçu les fonds de ses financeurs), des versements sur subventions enregistrés jusqu'à la date d'établissement des comptes annuels.

Le versement des subventions (ou du solde des subventions) nécessite un délai qui peut être très long et demande de nombreuses relances, d'où le risque que l'Adie associe à ces produits.

Le taux de provision est de 50% pour toutes les créances relatives aux subventions restant à recevoir de l'exercice 2018, de 75% pour les exercices 2017 et 2016 et de 100% pour les exercices antérieurs. L'Adie a complètement renoncé à constituer une provision pour l'année en cours depuis la clôture 2009, car la pratique courante des pouvoirs publics consiste à différer au maximum les notifications de subventions et

par conséquent le paiement de ces dernières. Aucune relance n'étant possible sur l'année en cours, la provision devient sans objet.

S'agissant spécifiquement des fonds FSE, La provision est de 20% pour les conventions de 2017, de 50% pour l'exercice 2016 et de 100% pour les exercices antérieurs à 2016. Ce traitement spécifique tient compte des longs délais de versement sur ces subventions.

Pourcentage de dépréciation	N-1	N-2	N-3	> 3 ans
Subventions hors FSE	50%	75%	75%	100%
Subventions FSE	0%	20%	50%	100%

Par ailleurs, dès lors qu'un risque de diminution de subvention est avéré, soit suite aux conclusions des contrôles effectués par le financeur, soit parce que les objectifs fixés dans la convention n'ont pas été atteints, une provision est comptabilisée.

4.1.4 Les dons manuels

A compter de 2019, les fonds versés par le Fonds de Dotation Adie (541 K€) sont enregistrés en « Mécénat d'entreprises privées ». Cela explique la diminution des dons de -588 K€. Ces dons sont traités plus globalement dans le § 6 - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

4.1.5 Les cotisations

Elles constituent l'exécution d'une obligation contractuelle résultant de l'adhésion à l'association. Par prudence, seules les cotisations encaissées sont comptabilisées. Les cotisations appelées mais non encaissées ne sont pas comprises dans les produits d'exploitation.

4.2 Le résultat financier

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges financiers liés à l'activité de distribution et gestion de crédits de l'Adie.

Les produits financiers sont de quatre ordres :

- les intérêts perçus au taux annuel de chaque contrat de microcrédit (taux fixe pour le client),
- la « contribution de solidarité » perçue en une fois au moment du décaissement du prêt,
- la reprise sur provisions pour microcrédits risqués liée soit au passage en perte des créances, soit à une diminution du risque sur les prêts concernés,

- les intérêts sur placements.

Les charges financières sont composées :

- des pertes prononcées sur les microcrédits (quote-part de risque de l'Adie une fois les autres mécanismes de garantie mobilisés),
- de la dotation aux provisions née d'une nouvelle photographie de l'encours risqué prise au 31/12/2019,
- des intérêts sur les emprunts permettant d'adosser la production de prêts.

Incidence sur le résultat des opérations liées au crédit		
Rubriques	Produits financiers liés au crédit	Charges financières liées au crédit
Contributions de solidarité	5 960 844	
Revenus d'intérêts sur microcrédits	10 529 710	
Revenus sur créances diverses	2 964	
Reprise sur provisions microcrédits	2 383 790	
Pertes microcrédits		1 185 782
Dotation provisions microcrédits		2 293 105
Intérêts versés sur emprunts bancaires		558 957
Intérêts sur épargne solidaire		207 873
Coupons titre associatif		183 881
Total	18 877 308	4 429 598

En 2019, une nouvelle écriture de provision pour risque de 94 k€ a été comptabilisée. Cette provision est liée aux mécanismes de garanties régionaux des prêts octroyés en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, pour lesquels des appels en garantie effectués en 2016 n'ont toujours pas été versés. Cette provision s'élève, fin 2019, à 319 K€.

4.3 Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 32K€ en 2019. Il est principalement constitué de régularisations de charges sociales.

Détail des charges exceptionnelles		
	31/12/2019	31/12/2018
Sur opérations de gestion	853	1 090
Pénalités	353	365
Dont régularisation Gaïa	500	725
Autres Charges Exceptionnelles		
Valeur nette comptable sur immobilisations incorporelles		
Sur opérations en capital	0	0
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
TOTAL	853	1 090

Détail des produits exceptionnels		
	31/12/2019	31/12/2018
Sur opérations de gestion	32 776	10 712
Dont régularisation sur prêts en perte	493	180
Dont régularisations sur charges externes	4 041	5 132
Dont régularisations sur charges liées au salaires	28 242	5 400
Dont régularisations sur fonds de garantie et fonds de crédit		
Sur opérations en capital		
Produits de cession		
TOTAL	32 776	10 712

4.4 Synthèse des provisions

Tableau des provisions ayant une incidence sur le résultat				
Situations et mouvements Rubriques	Provisions au début de l'exercice A	Augmentations : dotations de l'exercice B	Diminutions : reprises de l'exercices C	Provisions à la fin de l'exercice D
Provision pour risques prud'hommes	178 959		6 500	172 459
Provision sur travaux à venir		30 000		30 000
Provision pour dépr. sub à recevoir	1 684 686	640 999		2 325 685
Provision pour risque sur garantie	253 064	94 000	13 094	333 970
Total provisions pour risques et charges	2 116 709	764 999	19 594	2 862 114
Provision sur titres de participation	1 265			1 265
Provision sur prêts	6 908 062	2 199 105	2 244 121	6 863 046
Provision sur actif circulant	2 507	19 875		22 382
Total provisions sur actif circulant	6 911 834	2 218 980	2 244 121	6 886 693
Total des provisions	9 028 543	2 983 979	2 263 715	9 748 807
Dont dotations :				
- d'exploitation		690 874	6 500	
- financières		2 293 105	2 257 215	
- exceptionnelles				

Les provisions à la fin de l'exercice sont comptabilisées

- au passif pour les provisions risques et charges
- à l'actif pour les provisions sur les immobilisations financières

Les augmentations et diminutions de provisions sont quant à elles visibles dans le compte de résultat (les dotations sont en charges et les reprises en produits)

- dans la partie financière s'agissant des provisions sur prêts et sur les titres de participation
- dans la partie exploitation pour toutes les autres provisions

Les principales dotations concernent :

- la provision sur prêts
- le risque lié aux mécanismes de garanties régionaux des prêts octroyés en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna (nouvelle dotation de 94 k€ en 2019). (cf §4.2)
- les dotations aux provisions pour risque sur subventions

Les principales reprises correspondent à la reprise de provision sur prêt.

Enfin, l'Adie réévalue chaque année la provision sur les titres détenus sur les structures du groupe Adie (AMSI), et des institutions de Microcrédit (MicroLux).

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2019									
Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur Brute des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
I - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
AMSI (au 31/12/2019 non arrêté)	520 000	118 795	3,85%	20 000				2 009	néant
Microlux (balance du 30/09/2019) (a)	1 700 000	(400 788)	0,59%	10 000				(95 161)	néant
Total				30 000					

* information non disponible au moment de l'établissement des comptes

(a) Chiffres relatifs à l'arrêté comptable du 30/09/2019

Microlux augmentation du capital de 300 parts en 2018, en 2019 augmentation du capital de 500 parts

4.5 Le commissaire aux comptes

Les charges d'honoraires du commissaire aux comptes enregistrées au titre de 2019 s'élèvent à :

- 49 008 € pour le contrôle des comptes annuels Adie
- 8 400€ pour les missions ponctuelles Adie (notamment certifications des comptes régionaux pour le FSE)

4.6 Les salariés et les dirigeants de l'Adie

L'effectif total au 31/12/2019 s'établit à 584 (contre 533 au 31/12/2018) dont :

- 242 hommes et 342 femmes ;
- 552 CDI et 32 CDD.

La rémunération brute des trois plus hauts cadres salariés ou bénévoles de l'association, au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, s'est élevée à 108 518 € au titre de l'exercice 2019.

Par ailleurs la rémunération brute soumise à cotisations des cinq plus hauts salaires de l'association s'est élevée à 448 438 € au titre de l'exercice 2019.

5. Les engagements hors bilan

5.1 Engagements de départ en retraite

Une indemnité de départ en retraite a été calculée à titre indicatif mais non provisionnée. Elle s'élève à 1 001 751€ pour 2019 contre 1 246 753€ pour 2018, charges patronales incluses. Elle est calculée en fonction des éléments suivants :

Méthode d'évaluation : suivant la recommandation du CNC reprenant la norme IAS n°19

- Table de mortalité (hommes/femmes) : TF 00-02 (avec décalage d'âge)
- Départ volontaire à 65 ans
- Catégorie : Ensemble du personnel
- Probabilité d'être présent à l'Adie au terme : table de rotation du personnel
- Evolution annuelle des salaires : 1,8 %
- Charges sociales patronales : 40%
- Taux d'actualisation : 0,77%

5.2 La sectorisation concernant les activités d'AMS et diverses prestations

L'Adie a repris l'activité d'AMS dans ses comptes au 01/01/2013 suite à la dissolution de cette dernière.

En 2019, l'Adie a également repris les prestations liées à l'activité à l'international.

Ces activités sont fiscalisables.

En 2019, compte-tenu du résultat déficitaire, il n'y a pas d'impôt à payer.

Adie - Charges 2019 activité sectorisée dont AMS et diverses prestations	
Libellé	Montants
Charges d'exploitation	345 008
Produits d'exploitation	-206 574
Total déficitaire	138 434

5.3 Les garanties sur les prêts

Le tableau ci-dessous représente la garantie apportée par les différents dispositifs, sur les prêts provisionnés, garantie qui n'est pas visible au bilan, qui ne tient compte que de la quote-part de risque qui pèse sur le compte de résultat de l'Adie.

Engagements hors bilan	
Provisions sur prêts à la clôture de l'exercice 2019	31/12/2019
Provisions sur garanties bancaires	2 271 665
Provision sur fonds de garanties	148 325
Provision sur la garantie FOGEFI	7 512 054
Provision sur la garantie FEI	4 850 680
Provision sur la garantie Bpifrance	113 586
Engagement de la Caisse des Dépôts (1)	1 566 224
Provision sur les garanties de Nouvelle Calédonie	1 704 232
Provision sur fonds de crédit	90 859
Provision sur fonds de prêts d'honneur	3 102 263
Total	21 359 887

(1) transféré à Bpifrance à partir du 1er janvier 2020

Le tableau ci-dessous illustre pour chacun des dispositifs de garantie les engagements disponibles pour la prise en charge de pertes futures, en l'état des conventions signées avec chaque partenaire.

Engagements hors bilan	
Garanties sur les prêts-disponible sur contrat	Disponible au 31/12/2019
Engagements des partenaires bancaires	7 549 393
Engagement du FOGEFI	1 016 944
Engagement du FEI EaSI	7 727 359
Engagement de Bpifrance	3 822 884
Engagement de la Caisse des Dépôts (1)	2 467 568
Engagements des fonds de garantie sur la Nouvelle Calédonie	7 809 082
Total	30 393 229

(1) transféré à Bpifrance à partir du 1er janvier 2020

Les prêts en Nouvelle Calédonie sont garantis par des fonds régionaux. Le niveau d'engagement lié à ces garanties est fonction de la capacité des fonds qui couvrent par ailleurs d'autres structures.

5.4 Garantie donnée sur les emprunts

Dans le cadre des engagements hors bilan, 80% du capital restant dû sur les emprunts bancaires sont liés à un acte de cession de créances professionnelles soumis aux articles L.313-23 à L.313-34 du Code Monétaire et Financier.

6. Tableau du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

L'Adie reçoit des dons directement ou indirectement grâce à des partenaires organisant des collectes au profit des actions de l'association. Une bonne partie des dons provient également des abandons de frais réalisés par les bénévoles de l'Adie.

L'ordonnance du 28 juillet 2005 portant sur la simplification et la modification notamment des obligations des associations et fondations relatives à leurs comptes annuels prévoit que, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, le compte d'emploi annuel des ressources (CER), accompagné des informations relatives à son élaboration, soit inclus dans l'annexe des comptes annuels.

L'Adie présente son compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public selon le modèle du Règlement N° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

6.1 Les emplois

La mission sociale :

L'Adie a une mission sociale qui est de promouvoir directement ou indirectement le droit à l'initiative économique des catégories de population les plus défavorisées porteuses de projets de création ou de développement d'activité économique. Cette mission donne aux porteurs de projets l'accès (ou le retour) à l'emploi, en les plaçant dans des conditions leur permettant d'exercer ce droit par l'octroi de toutes formes de concours et appuis en particulier techniques et/ou financiers adaptés à leur situation et à leurs besoins.

Le coût des missions sociales d'un montant total de 32 209 053 € est valorisé par :

- l'intégralité des charges du réseau de l'Adie pour un montant de 25 547 503 €
- les charges des plateformes d'accueil, de recouvrement et de gestion des prêts pour un montant de 7 431 960 €
- les frais de plaidoyer pour un montant de 229 590 €

Frais de recherche de fonds :

Les frais de recherche de fonds correspondent aux charges directes des services de collecte (« partenariats » et Fonds de dotation).

Frais de fonctionnement :

Les frais de fonctionnement correspondent au total des charges diminuées des frais de mission sociale et des frais de recherche de fonds mentionnés ci-dessus. Ces frais concernent principalement les fonctions du siège.

6.2 Les ressources

Les ressources collectées auprès du public correspondent à la ligne « Dons » du compte de résultat pour 245 823 €.

Ce montant provient des sommes suivantes :

- 146 K€ d'abandon de frais de la part des bénévoles
- 89 K€ de dons sur IFI
- 6 K€ issus de l'épargne des clients d'Arkéa
- 5 K€ de dons spontanés

Les autres fonds privés correspondent à la ligne « Mécénat d'entreprise privées » du compte de résultat pour 5 329 751 €. Depuis 2019, les dons affectés versés par le fonds de dotation Adie sont enregistrés en « Mécénat d'entreprise privées ».

Les subventions et autres concours publics correspondent aux prestations et aux subventions publiques diminuées du mécénat d'entreprise (mis en évidence en autres fonds privés dans le CER), soit au total 21 209 035 €.

6.3 Les contributions volontaires

L'Association regroupe en moyenne sur l'année 1281 bénévoles et dispose, dans certaines régions, de locaux à titre gratuit (au nombre de 286, y compris les permanences). Les bénévoles effectuent des missions diverses à l'Adie. Historiquement mobilisés principalement sur les comités de crédit et

l'accompagnement des créateurs, les bénévoles sont aujourd'hui mobilisés sur l'ensemble des temps forts de la relation client, instruction de demande de crédit incluse. Les bénévoles sont également mobilisés dans les directions du siège où ils viennent en appui, soit via des missions administratives, soit avec une fonction d'expert.

Les contributions volontaires effectuées à titre gratuit par les bénévoles ont été valorisées à 14,8 M€ pour l'exercice 2019 sur la base des éléments suivants :

- Le nombre de jours moyens d'intervention par bénévole sur une année est de 46 (donnée issue de l'enquête bénévoles 2019) ;
- La valeur de chaque journée de travail est établie à 251,21 €.

Le Bureau du 22 janvier 2015 a fixé comme référence pour valoriser le travail des bénévoles le calcul suivant : coût annuel équivalent à 2 fois le SMIC brut complété des charges patronales (à 50%), avec un SMIC de référence pris au 1^{er} janvier de l'année N. Le coût jour est obtenu en divisant le montant obtenu par 218 jours ouvrés.

6.4 Le mécénat de compétence

Pour un certain nombre de prestations, l'Adie a régulièrement recours au mécénat de compétence (ce qui est différent du mécénat d'entreprises privées cité plus haut) : il s'agit pour des entreprises partenaires de l'Adie de mettre à sa disposition des compétences expertes sans contrepartie financière.

Ces prestations en nature correspondent principalement à :

- la maintenance d'un progiciel SAI pour une valeur de 71 846 €
- des prestations de conseil pour 19 467 €
- de la mise à disposition de collaborateurs à temps plein pour des projets nationaux et régionaux pour 558 540 €
- des mises à disposition de locaux de bureaux pour un nombre de 286 non évalués par les partenaires

Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois pour l'année 2019

EMPLOIS	Emplois de 2019 compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2019 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019 (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
1 - MISSIONS SOCIALES	32 252 141	152 832	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES	245 823	245 823
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	32 252 141		- Dons manuels non affectés	217 083	217 083
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	28 740	28 740
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés		
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	420 059	3 202	2 - AUTRES FONDS PRIVES	5 329 751	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	86 744	661	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	21 209 035	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 - AUTRES PRODUITS	19 282 672	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	333 315	2 540			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 780 377	89 789			
		245 823			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	44 452 577		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	46 067 281	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 983 979		II - REPRISES DES PROVISIONS	2 257 214	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	887 939		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	48 324 495		VI - TOTAL GENERAL	48 324 495	245 823
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		245 823	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		245 823
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	9 607 201		Bénévolat	14 802 838	
Frais de recherche de fonds	201 259		Prestations en nature	649 853	
Frais de fonctionnement et autres charges	5 644 231		Dons en nature		
Total	15 452 691		Total	15 452 691	

(1) La colonne 1 correspond aux charges du compte de résultat classées par "Nature"

(2) La colonne 2 correspond aux ressources collectées sur l'année, donnée reprises du compte de résultat

(3) La colonne 3 correspond à l'affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois

(4) La colonne 4 correspond au suivi des ressources collectées auprès du public

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

1 Situation de l'actif réalisable et disponible

SITUATION DE L'ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE		
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE (1)	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations (titres, obligations)		
Prêts	107 372 506	96 582 078
Autres immobilisations financières (cautions sur loyers)	2 702	9 000
Avances et acomptes versés sur commandes (de fournisseurs d'exploitation)		
Autres créances principalement subventions d'exploitation)	33 941 217	28 917 101
Sous total	141 316 425	125 508 179
Valeur mobilières de placement		
Disponibilités	58 720 710	61 611 592
Total	200 037 135	187 119 770
PASSIF EXIGIBLE (1)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) (emprunts bancaires)	80 070 217	83 894 003
Emprunts et dettes financières divers (billets à ordre émis sur l'épargne salariale)	6 125 260	6 230 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 385 852	1 348 978
Dettes fiscales et sociales	5 782 060	5 805 158
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (EDEN et primes)	7 636 222	12 143 775
Total	100 999 611	109 421 914
Actif / Passif	198,06%	171,01%
(1) Conceptions retenues : - Toutes les créances et dettes - Sans les "charges à payer" et "les produits à recevoir" (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		

2. Tableau de financement, première partie : haut de bilan

TABLEAU DE FINANCEMENT, PREMIERE PARTIE ("haut de bilan")

EMPLOIS	31/12/2019 (a)	31/12/2018 (a)	RESSOURCES	31/12/2019 (a)	31/12/2018 (a)
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			Capacité d'autofinancement de l'exercice	2 562 662	2 675 942
Immobilisations incorporelles	494 079	788 400	Cession ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé:		
Immobilisations corporelles	414 216	142 159	Cession d'immobilisations incorporelles	98 370	246 653
Immobilisations financières (1)	123 015 138	102 328 301	Cession d'immobilisations corporelles	15 348	5 721
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Cession ou réduction d'immobilisations financières (4)	95 975 378	86 085 890
Réduction des fonds propres et des garanties (2)	3 270 034	2 379 249	Augmentation des fonds propres et des garanties	3 950 555	4 274 561
Remboursements des dettes financières (3)	86 576 936	78 404 739	Augmentation des dettes financières	110 346 630	94 614 345
TOTAL DES EMPLOIS	213 770 403	184 042 848	TOTAL DES RESSOURCES	212 948 942	187 903 113
Variation du fonds de roulement net global (Ressource nette)		3 860 265	Variation du fonds de roulement net global (Emploi net)	821 461	

(1) Achats de titres, des décaissements de prêts et des versements de cautions sur loyers

(2) Fonds sans et avec droit de reprise, des fonds de crédit et des fonds de garantie

(3) Emprunts bancaires et billets à ordre émis sur l'épargne salariale

(4) Ventes de titres, encaissements sur prêts et remboursements de cautions sur loyers

(a) La variation est calculée entre la date indiquée et celle du 31 décembre de l'année précédente.

3. Tableau de financement, seconde partie : bas de bilan

TABLEAU DE FINANCEMENT, SECONDE PARTIE ("bas de bilan")

Variation du fonds de roulements net global	31/12/2019			31/12/2018		
	Besoin (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Besoin (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)
Variation "Exploitation"						
<i>Variations des actifs d'exploitation :</i>						
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation (I) (a)	3 728 843			3 872 579		
<i>Variations des dettes d'exploitation :</i>						
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (II) (b)		200 410			3 834 291	
Totaux	3 728 843	200 410		3 872 579	3 834 291	
A. Variation nette "Exploitation" *			-3 528 433			-38 288
Variation "Hors Exploitation":						
Variation des autres débiteurs		1 459 012			364 082	
Variation des autres créditeurs (c)						
Totaux	0	1 459 012		0	364 082	
B. Variation nette "Hors Exploitation" *			1 459 012			364 082
TOTAL A+B :	3 728 843	1 659 422		3 872 579	4 198 373	
Fond de roulement						325 794
Dégagement net de fonds de roulements de l'exercice			-2 069 421			
Variation de trésorerie						
Variations des disponibilités (d)		2 890 882		4 186 059		
Totaux	0	2 890 882		4 186 059	0	
C. Variation nette "Trésorerie" *			2 890 882			-4 186 059
Variation du Fonds de roulement net global (A+B+C)						
Emploi net			-821 461			
Ressource nette						3 860 265

* Les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.

(I) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non.

(II) Y compris les produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non.

(a) Il s'agit des créances sur subventions sans les provisions sur prêts douteux pris en charge par les garants.

(b) Il s'agit des dettes fournisseurs, des dettes fiscales et sociales.

(c) Les dispositifs de primes et avances remboursables EDEN sont repris sur cette ligne.

(d) Y compris les valeurs mobilières de placement.

4. Plan de financement prévisionnel

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

en K€	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 prévisionnel
Emplois			
Investissements nouveaux	103 259	123 923	138 848
dont immobilisations incorporelles	789	494	500
dont immobilisations corporelles	142	414	400
(1) dont immobilisations financières (prêts)	100 988	116 323	137 948
dont autres immobilisations financières (placements)	1 340	6 692	0
Besoin en fonds de roulement	-326	2 069	0
Remboursements d'emprunts	80 784	89 847	102 013
dont remboursements emprunts	64 344	74 832	89 781
dont remboursements épargne salariale	14 061	11 745	10 132
(2) dont utilisations fonds de garanties, fonds de PH, fonds de crédits	2 379	3 270	2 100
Total	183 717	215 839	240 861
Ressources			
(3) Capacité d'autofinancement	2 676	2 563	1 122
Désinvestissements	86 338	96 088	108 292
dont immobilisations incorporelles	246	98	0
dont immobilisations corporelles	6	15	0
dont immobilisations financières (prêts)	84 770	95 626	108 292
dont autres immobilisations financières (désinvestissement)	1 316	349	0
Ressources extérieures	98 889	114 298	130 176
dont emprunts activité de microcrédits	74 376	91 877	112 767
dont épargne salariale	20 238	18 470	13 564
dont augmentations des fonds de garanties, fonds de PH, fonds de crédits	4 275	3 951	3 845
Total	187 903	212 949	239 590
Excédent ou insuffisance de ressources	4 186	-2 890	-1 271

(1) production de prêts d'honneur et de microcrédits

(2) Les pertes et les remboursements diminuent les fonds

(3) la capacité d'autofinancement est évaluée d'après le résultat prévisionnel